

# DEMANDE DE **LOGEMENT SOCIAL** SUR LE TERRITOIRE **ARLYSÈRE**



## COMMENT **ÇA MARCHE ?**



## VOUS POUVEZ DÉPOSER UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SI :

- ▶ Vous êtes de nationalité française ou détenteur d'un titre de séjour en cours de validité.
- ▶ Vos revenus déclarés de l'année N-2 ne dépassent pas les plafonds révisés chaque année.

Pour vérifier votre éligibilité :

[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)



## DÉPOSER UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL :

Préparez votre carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité et votre dossier. Différents justificatifs vous seront demandés et seront nécessaires à l'instruction de votre demande.

### ▶ SUR INTERNET :

[www.demande-logement-social.gouv.fr/](http://www.demande-logement-social.gouv.fr/)

[www.arlyserre.fr/nos-services/habitat/se-loger/](http://www.arlyserre.fr/nos-services/habitat/se-loger/)

### ▶ AUPRÈS D'UN LIEU D'ENREGISTREMENT D'ARLYSÈRE :



ICF HABITAT  
SUD-EST MÉDITERRANÉE



Le formulaire de demande est le même quel que soit l'organisme.

Dans un délai d'un mois à compter du dépôt de la demande, vous recevrez une attestation d'enregistrement et votre Numéro Unique Départemental (NUD), à conserver précieusement.

La demande doit être renouvelée tous les ans.

## BON À SAVOIR

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, ou d'une entreprise du secteur agricole de 50 salariés et plus ?

Inscrivez-vous sur le site [www.al-in.fr](http://www.al-in.fr) pour voir les offres de logements proposées par Action Logement.

Créez votre compte et postulez sur l'offre de logement qui vous intéresse.

**ActionLogement** 



# LA COTATION

## DE LA DEMANDE

Les informations intégrées à votre dossier permettront de définir :

- ▶ Un nombre de points à votre demande obtenu à partir de différents critères,
- ▶ Un délai moyen d'attente.

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision des Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logements (CALEOL) qui demeurent seules compétentes pour décider des attributions des logements.

La cotation constitue une évaluation de votre dossier qui correspond à la réalité de votre situation, mais pas la garantie d'obtenir un logement car il y a de nombreuses demandes et peu de logements libres.

## LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA COTATION

- ▶ Classer les demandes de manière équitable et objective,
- ▶ Améliorer l'information du demandeur sur l'attribution des logements sociaux,
- ▶ Estimer le délai moyen d'attente des demandes similaires de logement social,
- ▶ Aider les instructeurs dans la désignation des candidats.

La grille de cotation a été co-construite avec l'Etat, les Communes, les Bailleurs sociaux, Action Logement et Arlysère.

# LES ÉTAPES D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL

Il est important que vous mettiez à jour votre demande tous les ans et que vous communiquiez les documents justificatifs à jour.

1

Dépôt et enregistrement de la **demande**

▶ calcul des points de cotation



2

Un logement **est libre**.\*

\*Une grande majorité de logements sont réservés. (Etat, Département, Action logement, commune). Ces réservataires participent à la sélection des logements sociaux.



3

Recherche des candidats dont le **profil correspond au logement**

▶ la cotation aide à la sélection des candidatures



4

Contact des candidats et **vérification des pièces justificatives**

▶ recalcul des points de cotation si besoin



5

Présentation d'au moins 3 candidats en **commission d'attribution des logements**



6

**Attribution ou non d'un logement** par la CALEOL

▶ En cas de refus non justifié d'une proposition de logement, vous perdez 5 points



# LES CRITÈRES DE LA COTATION DE LA DEMANDE

CRITÈRES OBLIGATOIRES	POINTS
DALO	100
Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	40
Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	40
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	40
Personne en situation de handicap	35
1er Quartile des demandeurs	30
Personnes menacées d'expulsion sans relogement	30
Sur-occupation avec au moins un mineur	30
Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition	30
Logement indigne	25
Logement non décent avec au moins un mineur	25
Personnées hébergées par des tiers	25
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	25
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	25
Publics Aide Sociale à l'Enfance	25
A vécu une période de chômage de longue durée	20
Appartement de coordination thérapeutique	20
Travailleurs dits essentiels	20



## CRITÈRES FACULTATIFS

## POINTS

Divorce ou Séparation	35
Ancienneté de la demande	25
Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	25
Pièces valides	20
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	20
Logement bientôt démoli	20
Logement éloigné du lieu de travail	20
Taux d'effort trop élevé (de 20 %)	20
Changement du lieu de travail	15
Jeunes de moins de 30 ans	15
Naissance attendue dans un logement trop petit	10
Personne(s) âgée(s) en difficulté financière dans un trop grand logement	10
Personne(s) âgée(s) dans un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	10
CDD ou intérim	10
Etudiant ou apprenti	10
Travailleur(s) pauvre(s)	10
Sur-occupation (nombre de pièces)	10
Sous-occupation du logement actuel	10

## CRITÈRES NÉGATIFS

## POINTS

1 Refus d'une proposition adaptée	-5
Par refus supplémentaire	-10
Déclaration frauduleuse	-15
Enfants à scolariser dans les écoles de la commune	15

# CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

## AUPRÈS DES BAILLEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE

### SEM4V

417 Avenue Perrier de La Bathie - 73400 UGINE

9 Rue Pasteur - 73200 ALBERTVILLE

[www.sem4v.fr](http://www.sem4v.fr) | [contact@sem4v.fr](mailto:contact@sem4v.fr)



04 79 32 04 89

du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-16h

Accueil physique Albertville : du lundi au vendredi 9h-12h / après-midi sur rendez-vous

Accueil physique UGINE : lundi, mercredi et vendredi de 9h-12h / 14h-16h

### OPAC SAVOIE ANTENNE DE LA COMBE DE SAVOIE

Albertville, Beaufort, Bonvillard, Cohennoz, Crest Voland, Flumet, Frontenex, Gilly sur Isère, Grésy sur Isère, Grignon, Hauteluze Les Saisies, Marthod, Mercury, Montailleux, Notre Dame de Bellecombe, Notre Dame de Millières, Plancherine, Queige, Saint Vital, Sainte Hélène sur Isère, Thenesol, Tournon, Tours en Savoie, Ugine, Venthon, Verrens Arvey, Villard sur Doron.

135-155 Route de Chavort, RD 10006 - 73800 MONTMÉLIAN

[www.opac-savoie.fr](http://www.opac-savoie.fr) | [combesavoie@opacsavoie.fr](mailto:combesavoie@opacsavoie.fr)



04 79 84 37 60

du lundi au vendredi 8h30-12h / 14h-16h

Accueil physique : lundi et jeudi 14h-16h, mardi, mercredi et vendredi 10h-12h / 14h-16h

En ligne : Espace Locataire, accessible 7j/7 et 24h/24, rubrique "faire une demande"

### OPAC SAVOIE ANTENNE DE LA TARENTEISE

Cevins, Esserts-Blay, La Bathie, Rognaix, Saint-Paul-Sur-Isère.

301 Avenue des Salines Royales - 73600 MOÛTIERS

[www.opac-savoie.fr](http://www.opac-savoie.fr) | [tarentaise@opacsavoie.fr](mailto:tarentaise@opacsavoie.fr)



04 79 24 25 25

du lundi au vendredi 8h30-12h / 14h-16h

Accueil physique : lundi et jeudi 14h-16h, mardi, mercredi et vendredi 10h-12h / 14h-16h

En ligne : Espace Locataire, accessible 7j/7 et 24h/24, rubrique "faire une demande"

### SAVOISIENNE HABITAT

400 Rue de la Martinière - Bassens Cedex3

73025 CHAMBÉRY

[www.savoisienne.com](http://www.savoisienne.com) | [gestionlocative@savoisienne.com](mailto:gestionlocative@savoisienne.com)



04 79 33 91 52

du lundi au vendredi 8h30-12h / 14h-17h

Accueil physique : du lundi au jeudi 8h30-12h / 14h-17h30, le vendredi 8h30-12h / 14h-17h

### SEM CODA

6 Avenue de Boulevard - 74000 ANNECY

[www.semCODA.com](http://www.semCODA.com) | [annecy@semCODA.com](mailto:annecy@semCODA.com)



04 50 66 65 65

du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h

Accueil physique : du lundi au vendredi 8h30-12h / après-midi sur rendez-vous 13h30-17h

### HALPADES

Place Grenette - 74150 RUMILLY

[www.halpades.fr](http://www.halpades.fr) | [grc@halpades.fr](mailto:grc@halpades.fr)



04 50 88 26 26

8h30-12h / 13h30-17h30

Accueil physique : lundi 14h-17h / jeudi 8h30-11h30

### ICF HABITAT SUD EST MÉDITERRANÉE

#### TERRITOIRE DES ALPES

1017 Avenue de Lyon - 73000 CHAMBÉRY

[www.icfhabitat.fr](http://www.icfhabitat.fr) | [rhone.alpes.bourgogne@icfhabitat.fr](mailto:rhone.alpes.bourgogne@icfhabitat.fr)



04 81 68 52 45

du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h,

le vendredi 9h-12h / 14h-16h

Accueil physique : du lundi au mercredi 9h-12h / 14h-17h

### HABITAT & HUMANISME

394 Avenue du Covet - 73000 CHAMBÉRY

[www.habitat-humanisme.org](http://www.habitat-humanisme.org) | [savoie@habitat-humanisme.org](mailto:savoie@habitat-humanisme.org)



04 79 32 04 89

### AUTRES CONTACTS

#### AGENCE ACTION LOGEMENT

19 Allée du lac Saint-André - 73370 LE BOURGET-DU-LAC

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)



04 56 29 80 38

du lundi au vendredi 9h-18h

Accueil physique : du lundi au vendredi sur rendez-vous

#### ADIL DE LA SAVOIE

25 Rue Jean Pellerin - 73000 CHAMBÉRY

[www.adil73.org](http://www.adil73.org)



04 79 69 90 20

du lundi au jeudi 9h-12h / 13h30-17h, le vendredi 13h30-17h

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi 9h-12h / 13h30-17h, le vendredi 13h30-17h (informations juridiques et financière gratuites)